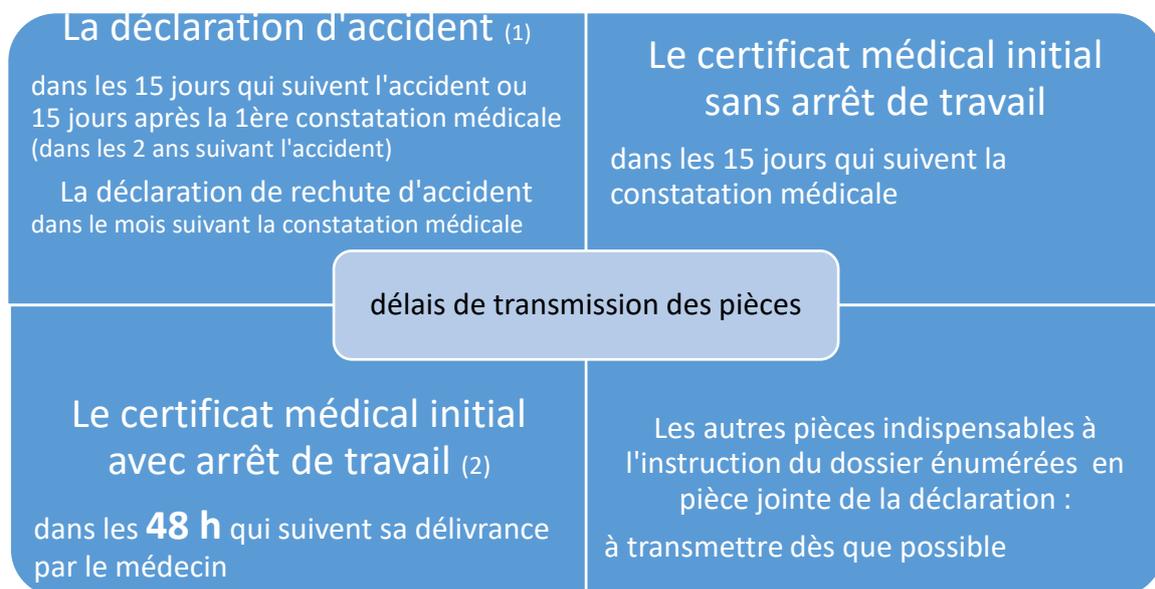




Pour les accidents du travail

selon le décret CITIS n° 2019-122 du 21 février 2019

Obligations de l'agent



(1) Le non-respect de ce délai entraîne le refus de la demande de l'agent

(2) Le non-respect de ce délai peut entraîner une retenue sur rémunération

Les délais d'instruction de l'administration

A réception du dossier complet

Si la décision peut être prise avec les éléments fournis	Si nécessité de diligenter une expertise médicale ou d'engager une enquête administrative	Si la décision n'est pas prise aux termes de ces délais
• 1 mois	• 3 mois supplémentaires	<ul style="list-style-type: none">• l'agent bénéficiera d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service à titre provisoire• Cette décision pourra être retirée si l'imputabilité au service n'est pas reconnue. Il sera alors procédé au recouvrement des sommes indûment versées